

5395/20 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2019/2020

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 31 janvier 2020

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 31 janvier 2020

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations avec la République centrafricaine en vue de la conclusion d'un accord sur le statut de la mission de conseil PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUAM RCA)

E 14569

**Ce document est disponible auprès du
secrétariat de la commission des Affaires
européennes.**